



## **NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE DE LANSARGUES**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, à savoir les opérations en dépenses et recettes prévisionnelles du budget primitif, afin de permettre à la population de la commune d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune (<https://www.lansargues.fr>).

Le budget primitif constitue le 1<sup>er</sup> acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il est structuré en 2 parties :

- La section de fonctionnement, qui retrace toutes les opérations de dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement, qui présente les programmes d'équipement en cours et nouveaux.

### **CONTEXTE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Le budget primitif 2024 retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour l'exercice budgétaire du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ce budget a été précédé par :

- Le 29 janvier 2024, du vote d'une autorisation d'ouverture de crédits ;
- Le 11 mars 2024, de l'adoption du compte administratif 2023 avec la présentation des restes à réaliser 2023 à reporter sur 2024 et de l'affectation du résultat de clôture 2023 sur le budget 2024.

Le budget présenté prend en compte ces décisions.

Les principes retenus pour la construction de ce budget primitif ont été les suivants :

- **Poursuite de la stabilisation des taux d'imposition.** Absence d'augmentation des taux d'imposition\*.  
\* FB : 42,61% (nouveau taux de référence depuis 2021 incluant le taux départemental de 2020, à savoir 21,45%) / FNB : 88,34% / Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,04% (maintien du niveau de 2019 - d'avant réforme de la fiscalité directe locale) ;
- **Prise en compte** de l'impact financier de la crise actuelle, dans la recherche de nouvelles pistes pour maintenir une capacité d'autofinancement nette positive ;
- **Poursuite de l'investissement** concourant à améliorer le cadre de vie, et le quotidien des habitants, tout en restant vigilant sur le niveau d'endettement de la commune.

Ce budget est un budget qui s'adapte au contexte actuel, lequel exige que nous renouvelions nos exigences de rigueur de gestion. Il traduit des priorités, notamment en termes de sécurité, de cadre de vie et de conservation du patrimoine. Il a été examiné par la commission des finances le 29 mars 2024.

**Le budget global pour l'exercice 2024 s'élève à 6 568 210,00 €, réparti comme suit :**

- |                               |                |
|-------------------------------|----------------|
| - SECTION DE FONCTIONNEMENT : | 3 511 972,00 € |
| - SECTION D'INVESTISSEMENT :  | 3 056 238,00 € |

Ce budget primitif 2024 a été voté le 11 avril 2024 par le conseil municipal en séance publique, par 19 voix POUR et 4 abstentions. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EQUILIBREE A 3 511 972,00 €)

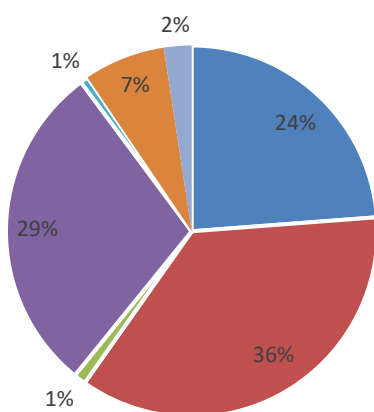
### 1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges constituant les dépenses de fonctionnement se décomposent en 4 postes principaux, hors virement à la section d'investissement :

- Les charges à caractère général (liées à l'entretien des bâtiments communaux, à l'achat de fournitures diverses, aux prestations de services, ...)
- Les charges de personnel,
- Les autres charges de gestion courante, cotisations et subventions aux associations,
- Les charges financières.

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	COMMENTAIRES
011	Charges à caractère général	835 779,00	Toutes les charges concernant le fonctionnement de la Commune, ainsi que l'entretien de ses bâtiments et terrains
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 263 650,00	Salaires et charges du personnel communal, titulaires et non titulaires (y compris agents remplaçants), indemnités et charges des enseignants pour les études surveillées, participation au COS 34, médecine du travail et visites médicales préventives.
014	Atténuation de produits	37 500,00	Versement au fonds de péréquation de recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC).
023	Virement à la Section d'Investissement	1 018 012,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 130,00	Ecritures d'amortissement pour l'AC d'investissement pluvial (24 130)
65	Autres charges de gestion courante	248 401,00	Indemnités d'élus et cotisations sociales (78 210), cotisations versées aux différents organismes : service incendie (76 105), autres contributions obligatoires (5 147) les subventions aux associations et aux 2 OCCE (73 222) et au CCAS (10 676)
66	Charges financières	84 500,00	Intérêts des emprunts échéance 2023 (78 845), provision pour frais bancaires ligne de trésorerie et divers (800) + intérêts estimés pour l'emprunt d'équilibre
	<b>TOTAL</b>	<b>3 511 972,00</b>	

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 3 511 972 €



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuation de produits
- Virement à la section d'investissement
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières

## 2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

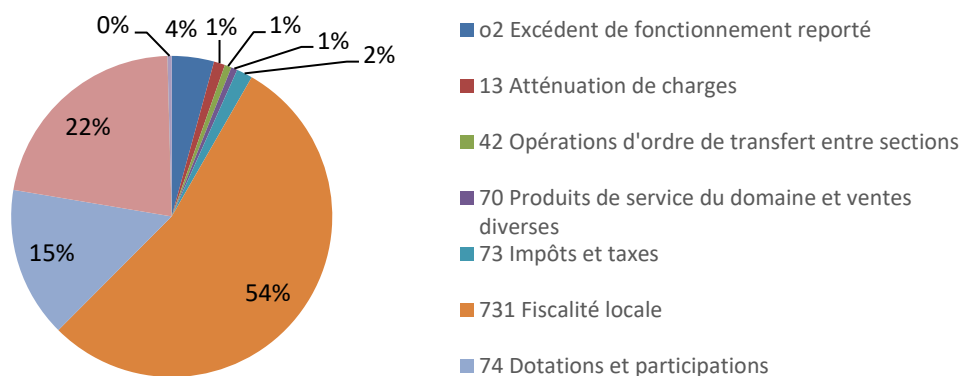
Les principaux produits constituant les recettes de fonctionnement sont composés par :

- L'excédent de fonctionnement reporté,
- Les ressources fiscales,
- Les dotations,
- Les autres produits de gestion courante.

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	COMMENTAIRES
002	Excédent de fonctionnement reporté	150 000,00	Excédent de fonctionnement reporté CA 2023
013	Atténuation de charges	39 542,00	Remboursement maladie du personnel communal et remboursement mise à disposition éducateur sportif
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	24 130,00	Neutralisation de l'AC d'investissement pluvial
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	22 298,00	Concessions cimetière, redevances diverses (GRDF, ENEDIS, DAB, ...), garderies
73	Impôts et taxes	57 012,00	Fiscalité reversée par l'agglomération du Pays de l'Or
731	Fiscalité locale	1 910 681,00	Contributions directes TFB-TFNB-TH (1 652 890), droits de place (16 780), taxes sur l'électricité (89 080), taxes de séjour (15 500), droits de mutation (135 931).
74	Dotations et participations	534 909,00	Dotations forfaitaires de l'Etat (414 308, FCTVA (20 785), versement POA pour l'entretien du pluvial (23 541), compensation au titre des exonérations de taxe foncière (75 615)
75	Autres produits de gestion courante	773 390,00	Revenus des immeubles (62 890), 3 <sup>ème</sup> acompte boni ZAC des Conques (700 000), indemnités d'un contentieux en urbanisme (10 500)
76	Produits financiers	10,00	Intérêts parts sociales Crédit Agricole
	TOTAL	3 511 972,00	

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

3 511 972 €



## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EQUILIBREE A 3 056 238,00 €)

### 1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se décomposent principalement en 3 postes :

- Le résultat d'investissement du compte administratif 2023 reporté,
- Les dépenses financières,
- Les dépenses d'équipements.

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	COMMENTAIRES
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	510 909,80	Déficit d'Investissement reporté 2023
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	24 130,00	Ecriture Amortissement de l'attribution de compensation investissement Pluvial (1/1)
16	Emprunts et dettes assimilées	246 188,00	Remboursement du capital des emprunts échéance 2024 + remboursement 1 dépôt de garantie
20	Immobilisation incorporelles	45 074,59	RAR 2023 (45 075,36) + expressions nouvelles (4 999,23). Frais d'études concernant les études préalables à l'aménagement d'espaces publics, les études sur les mobilités et PLD, l'AMO espaces publics (ilot autour de l'Eglise), l'AMO et diagnostic écologique ZAC les Plans / Frais modif. PLU
204	Subventions d'équipement versées	24 130,00	Attribution de compensation d'investissement à verser à l'agglomération du Pays de l'Or, suite au transfert de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines
21	Immobilisations corporelles	2 205 805,61	RAR 2023 (619 186,41) + expressions nouvelles (1 586 619,20). Tous les travaux et acquisitions de l'année. Voir ci-dessous.
	<b>TOTAL</b>	<b>3 056 238,00</b>	

Les principales dépenses d'équipement regroupées dans le chapitre 21 « immobilisations corporelles » se décomposent :

- des restes à réaliser (619 186,41 € qui correspondent à des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2023);
- des expressions nouvelles pour 2024.

Ces expressions nouvelles pour 2024 concernent principalement :

- Aménagement de la rue Moulines et cité Carrobé (maitrise d'œuvre et réseaux secs compris) 541 844,00
- Installation chaudière gaz S Signoret 42 482,00
- Honoraires de MO + dépôt de permis + bureau de contrôle pour aménagement de la nouvelle mairie 71 280,00
- Honoraires de MO pour les travaux de l'aménagement salle conseil et mariages 11 718,00
- Nouvelle mairie : travaux démolition + menuiseries volets + menuiseries extérieures bois 86 521,00
- Nouvelle mairie : travaux estimation avant consultation 570 479,00
- Ecoles : Achat et installation alarmes anti intrusion pour les 2 écoles + aménagement d'un placard école maternelle + détecteur mouvements couloir et hall + 30 chaises pour une classe + mobilier création 5ème classe en sept 2024 + Rideaux anti-feu et occultants pour toutes les classes école élémentaire 34 494,00
- Matériel Technique : 1 débroussailleuse+ 1 tronçonneuse + 7 sécateurs longs et 7 courts + 1 poste à souder + 2 mallettes à outils + 1 testeur électrique avec pinces + kit outillage + batterie rechargeable + mallette électrique + clés à choc, à cliquet + échelle plateau + 20 barrières de chantier + 4 extensibles + 50 toulousaines 13 198,00

- Achat d'une scène plateaux pliants 8 554,00
- Ateliers Municipaux : 1 Alarme + climatisation réversible bureau et salle de travail = 7 570,00
- Prolongement aménagement GRAND'RUE (maitrise d'œuvre + CSPS + TRAVAUX estimatifs) 145 550,00
- Aménagement espace vert entrée lotissement les plans 6 000,00
- Boulodrome : Pose et fournitures cheneaux – gouttières + 1 urinoir au Lyonnais 7 225,00

## **2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

De façon synthétique, le financement des investissements prévus est réparti de la façon suivante :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	% BP	COMMENTAIRES
021	Virement de la Section de Fonctionnement	<b>1 018 012,00</b>	33,31%	Virement de la section de fonctionnement (chapitre 023).
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	<b>24 130,00</b>	0,79%	Ecriture d'amortissement investissement Pluvial (1/1)
10	Dot. Fonds divers et réserves	<b>1 296 006,26</b>	42,41%	FCTVA (154 677,39), Taxe d'Aménagement (57 983) et reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du CA 2023 (1 083 345,87)
13	Subventions d'investissement	<b>392 650,54</b>	12,85%	Subventions notifiées par l'Etat (10 000), la Région (107 000), le Département (272 222,79) et Hérault Energies (3 427,75)
16	Emprunts et dettes assimilées	<b>310 000,00</b>	10,14%	Emprunt d'équilibre qui sera souscrit courant 4 <sup>ème</sup> trimestre 2024, après déduction des subventions attendues
21	Immobilisations corporelles	<b>15 439,20</b>	0,50%	Ecritures de régularisation
	<b>TOTAL</b>	<b>3 056 238,00</b>	<b>100,00%</b>	

## **ETAT DE LA DETTE**

**Annuité de la dette au 01/01/2024** : en capital : 243 368 € / en intérêt : 78 845 €

**Le capital restant dû** au 01/01/2024 s'élève à 2 864 836 euros, pour une population de 3 151 habitants.

**Encours de la dette / habitant** au 01/01/2024 : 909 €/habitant